



Silver Line

Description du produit

N° d'art.	Désignation	Couleur	Dimensions (mm)
2425	Assiette PS "Silver Line"	blanc avec bord argenté	Ø 190
2432	Assiette PS "Silver Line"	blanc avec bord argenté	Ø 261
2927	Fourchette PS "Silver Line"	argent	189
2928	Couteau PS "Silver Line"	argent	201
2929	Suppenlöffel PS "Silver Line"	argent	175
2930	Cuillère PS "Silver Line"	argent	129
3365	Mini fourchette PS	argent	100
3366	Mini cuillère PS	argent	100
10600	Fourchette dessert PS	argent	152
11227	Bol à soupe PS "Silver Line"	blanc avec bord argenté	Ø 230
N037	Cuillère Curly "Silver Line"	argent	130
N038	Mini Carré "Silver Line"	argent	65x65
N039	Mini Bol "Silver Line"	argent	57x57x30
N040	Recta "Silver Line"	argent	190x65
N240	Bol Silver Line	transparent avec bord argenté	400 ml, Ø 140 H. 40
N259	Assiette PS "Silver Line"	blanc avec bord argenté	Ø 150
N263	Garniture 3-parties SilverLine	argent	220x62
N433	Assiette PS "Silver Line"	blanc avec bord argenté	Ø 230



Matière / composition

PS

Stockage

Température de stockage:	Température ambiante
Humidité relative:	Sec
Durée de stockage:	5 ans
Conditions de stockage	Ne pas exposer au rayonnement solaire direct

Conditions d'utilisation

Types de denrées alimentaires à être mises en contact avec la matière:

☒ tous les types de denrées alimentaires

Applications:

couvert :

☒ Chauffage à 70 °C jusqu'à 2 h ou à 100 °C jusqu'à 15 min

autres articles

☒ Chauffage à 70 °C jusqu'à 2 h ou à 100 °C jusqu'à 15 min

☒ Stockage à long terme à température ambiante ou en dessous

Déclaration de conformité

Les produits sont admis pour denrées alimentaires et respectent les normes suivantes:

☒ **Règlement (CE) N° 2023/2006** relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

☒ **Règlement (CE) N° 1935/2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

☒ **Règlement (UE) N° 10/2011** concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

☒ **Directive 94/62/CE** relatif aux emballages et aux déchets d'emballage (métaux lourds).

☒ **Règlement (CE) N° 1895/2005** concernant la limitation de l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires



Migration globale

Testé dans les conditions suivantes:

couvert :

Simulant	Durée	Température
☒ A: Éthanol à 10 % (v/v)	2h	70°C
☒ B: Acide acétique à 3 % (m/v)	2h	70°C
☒ D2: Huile végétale	2h	70°C

autres articles :

Simulant	Durée	Température
☒ A: Éthanol à 10 % (v/v)	10d	40°C
☒ B: Acide acétique à 3 % (m/v)	10d	40°C
☒ D2: Huile végétale	10d	40°C

Les valeurs de migration globale sont inférieures à la limite de 10 mg/dm² ou 60 mg/kg.

Migration spécifique

☒ Monomères et substances de départ autorisés avec des limites de migration spécifiques.

Substance	No CAS	Limite mg/kg
Residual Butadiene	0000106-99-0	1

Base de calcul

☒ Rapport surface en contact avec la denrée alimentaire/volume utilisé pour établir la conformité du matériau ou de l'objet: transparent: 1 dm²/100ml bzw 2.08 dm²/100ml (PS blanc).

Dual-Use-Additives

☒ Les produits ne contiennent pas de biens à double fonctionnalité (dual-use-additives).



Barrières fonctionnelles

Aucune barrière fonctionnelle n'est utilisée.

Réclamation

Si les livraisons ne correspondent pas aux spécifications décrites, elles peuvent être retournées et seront remplacées après contrôle.

Etabli par: STOL Date: 09.03.2020	Approuvé par: MEI Andreas Meier (chef des achats) 	Version : 4 Remplace Version:32
--	--	--